

banques à charte afin d'éviter l'inflation. Nous les avons décidées à nous prêter des fonds contre certificats de dépôt au prix coûtant, autant que possible au prix coûtant et, en même temps qu'elles faisaient cela, elles réduisaient leurs dividendes et n'ont pas réalisé, autant que nous avons pu nous en assurer, de bénéfices anormaux ou indus. A en croire certaines remarques faites ce soir, j'aurais pensé qu'elles ont prêté du crédit et ont obtenu de l'argent comptant en retour, qu'elles réalisaient du cent pour cent sur la transaction.

M. HOWDEN: Je tiens à suivre cette veine. Ce qui préoccupe mon faible esprit—il est peut-être attribuable à mes ancêtres—c'est que nous empruntons du crédit et qu'en fin de compte nous remboursons le prêt avec de la richesse réelle.

L'hon. M. ILSLEY: Quelle richesse?

M. HOWDEN: Je veux dire que nous le remboursons en argent. Nous empruntons du crédit de ces gens et nous ne cessons d'accroître le principal de notre dette. Ils nous prêtent du crédit; ils ne nous remettent pas en réalité de l'argent pour l'administration du pays, mais dans la suite nous devons rembourser ces emprunts en espèces.

L'hon. M. ILSLEY: Non, nous pouvons payer par chèque ou de quelque autre façon analogue.

M. HOWDEN: Pouvez-vous rembourser ces emprunts au moyen de chèques? Ne faut-il pas que vos chèques aient une couverture?

L'hon. M. ILSLEY: Un compte de banque suffit.

M. McGEER: Tous les emprunts bancaires sont remboursables en monnaie légale; ce sont des contrats aux termes de la loi, comme le ministre le sait très bien.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, c'est un contrat; mais en réalité les banques ne reçoivent pas de la monnaie légale.

M. McGEER: Lorsqu'une crise économique éclate, voici ce qui arrive: les gens sont forcés de convertir leurs biens en espèces. Lors de la crise de 1929, ce furent ces crédits liquides qui causèrent un nombre extraordinaire de faillites. Les gens avaient acheté des valeurs sur marge; il leur fallut convertir ces valeurs en espèces, et ils eurent besoin de monnaie légale. Je me rappelle être allé chez mon banquier. Téléphonant à quelqu'un il lui dit: "Je désire le remboursement de ce prêt sur valeurs". Je lui dis: "J'imagine que cela s'applique à chacun de vos clients?" et il me répondit affirmativement. Je présume que toutes les banques du Canada en font autant. Cela s'applique

non seulement aux gens comme moi, qui n'ont jamais joué à la bourse, mais à ceux qui ont acheté des valeurs sur marge. Le ministre sait que si un tel ordre était donné par les banques canadiennes et probablement aussi par les banques américaines aux gens dont les emprunts sont garantis par des valeurs, ces gens devraient convertir ces dernières en espèces, et tout le monde sait que cela entraînerait l'effondrement du marché au Canada et aux Etats-Unis. Le principe même dont a parlé l'honorable député de Saint-Boniface quand il a dit que les banques prêtaient du crédit et se faisaient rembourser en monnaie légale constitue l'un des pouvoirs dont abuse le plus le monopole bancaire, et jusqu'ici le peuple a toujours été sans défense sous ce rapport.

M. BLACKMORE: Très bien.

L'hon. M. ILSLEY: C'est réellement du nouveau pour moi; je m'occuperai de la proposition afin de me rendre compte si elle a vraiment du mérite. Les points qu'a soulevés l'honorable député de Parry-Sound ne sont pas nouveaux; ils ont été discutés maintes et maintes fois. Je ne puis définir mon attitude plus clairement que je l'ai déjà fait. A trois ou quatre reprises, j'ai expliqué les raisons de notre ligne de conduite actuelle et je crois que nous agissons dans les meilleurs intérêts du pays.

M. SLAGHT: A propos de l'explication que le ministre vient de donner, je désire lui signaler trois points qu'il pourra examiner d'ici la prochaine réunion de la Chambre. Il a déclaré que la dette que nous accumulons et que l'intérêt que nous payons demeurent au Canada de sorte qu'en somme il s'agit de fonds qui passent d'un Canadien à un autre. Je lui rappellerai que lors du dernier emprunt, il y eut 2 millions 400 mille souscripteurs, particuliers et autres. Il y a au Canada, 11 millions 500 mille personnes et naturellement il faut tenir compte du nombre d'enfants, de sorte qu'il se trouve aujourd'hui au pays, 9 millions 100 mille personnes qui ne détiennent aucune obligation de la victoire.

Je signalerai un autre point au ministre. Il a déclaré que les banques à charte restreignaient leurs bénéfices et à ce sujet je désire lui citer des chiffres. Les dix banques à charte du Canada comptent 51 mille actionnaires; ce renseignement est tiré d'une déclaration de l'association des banquiers. Cela signifie que 4 p. 100 de la population détiennent des obligations bancaires et que 96 p. 100 des Canadiens n'en possèdent pas.

M. BLACKMORE: Mais ce sont ces derniers qui paient les impôts.